

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 076-119/16/CT

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Eurobiomed

DPEATSV 16/14620/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

Présentation du pôle :

Le pôle de compétitivité Eurobiomed compte fin 2015, 251 adhérents dont 90 sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et a labellisé près de 600 projets de R&D collaboratifs depuis 2006, dont 196 pour le département des Bouches du Rhône.

Le pôle a intégré 77 nouveaux adhérents en 2015, dont 60 issus du Territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La médecine personnalisée, les maladies chroniques et le vieillissement, ainsi que les maladies rares portent en eux une révolution majeure dans la prise en charge, dans les systèmes de soins, et dans les stratégies de recherche et développement publiques et privées.

Ces défis sont la priorité du pôle Eurobiomed et de ses adhérents.

Au-delà de sa mission de financement de la Recherche et Développement, Eurobiomed accompagne les entreprises dans la recherche de financement et/ou de capitalisation des entreprises à fort potentiel de croissance.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Les quatre domaines d'actions stratégiques du pôle sont les médicaments, le diagnostic médical, les dispositifs médicaux implantables et « l'e-santé » (usage des technologies de l'information et de la communication en santé).

Ces domaines stratégiques adressent des métiers en lien avec les domaines d'excellence locaux, tant au niveau académique qu'industriel :

- L'infectiologie
- L'immunologie
- La cancérologie
- Les neurosciences

Ces axes métiers croisent les secteurs thématiques prioritaires à travers le renforcement du soutien aux entreprises du secteur :

- Accentuer son action en favorisant l'innovation technologique croisée intra et extra filière
- Mettre en place des solutions d'accompagnement pour la création et le développement économique des entreprises du secteur
- Renforcer ses actions de soutien pour l'émergence technologique des innovations (preuve de concept, prototypage, fabrication, commercialisation)
- Investir de manière équilibrée dans le soutien et le développement de ces marchés
- S'appuyer sur des industriels et le corps enseignant pour adapter la formation aux potentialités du marché

Bilan 2015 :

Les principaux éléments de bilan 2015 du pôle sont :

- Montage de projets de R&D collaboratifs : labellisation de 57 nouveaux projets de R&D dont 14 financés
- Croissance globale du chiffre d'affaires des membres (+22,1 % sur 2012-2014, +6,9 % en croissance moyenne annuelle)
- Animation de la filière : 22 événements pour 1 867 participants orientés principalement vers la dynamisation des filières « e-santé » et maladies rares, et l'accompagnement à la recherche de financements européens
- Organisation de rencontres de networking et d'événements (convention d'affaires « business meeting santé », rencontre investisseur, dispositif d'accompagnement pour l'accès au marché « Cellcomp »)
- Participation à des appels à projets internationaux afin d'accompagner ses membres vers de nouveaux marchés et filières.
- Accès pour les membres à des salons d'envergure internationale (Bio Europe à Paris et Berlin, Bio US à Philadelphie, BioPharm à Boston, Medica à Düsseldorf)

Au niveau métropolitain, Eurobiomed coordonne plus spécifiquement le cluster « Marseille Immunopôle » dédié à l'immunologie fondamentale et appliquée, créé à l'initiative notamment du Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML) et de la société Innate Pharma, qui positionne Marseille et la Métropole comme un des centres mondiaux de l'immunologie.

Plan d'actions 2016 :

-Stratégie : le pôle souhaite en 2016 procéder à une revue de la feuille de route visant à vérifier la cohérence des actions et objectifs prévus, mesurer les écarts de performance et de résultats et éventuellement réorienter certains axes

-Labellisation : Le volume de projet attendu en 2016 est identique à celui de 2015. On notera parmi les principaux nouveaux projets à accompagner, les appels à projets Département Hospitalo Universitaire

-Animation : Le pôle s'investit dans l'organisation de manifestations professionnelles comme la « Semaine de l'industrie » et la « Fête de la Science ». Eurobiomed renouvelle son action et son soutien dans ses deux opérations au travers de la mise en œuvre d'actions d'animation menées à ces occasions

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

-Innovation et croissance des TPE PME : En 2016, le pôle souhaite engager une modification importante dans son accompagnement vers l'innovation. En effet, le constat est que les leviers innovation et croissance doivent être rapprochés afin de renforcer la croissance des TPE PME

-Le pôle poursuivra en 2016 son implication dans la structuration du développement de Marseille Immunopôle sur le Parc Technologique et Scientifique de Marseille Luminy

Le budget prévisionnel du pôle Eurobiomed pour 2016 s'élève à 1 073 130 euros.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence propose que la Métropole y contribue à hauteur de 50 000 euros.

Budget Prévisionnel 2016
Gouvernance et Animation 2016
Pôle EUROBIOMED

Intitulé des dépenses	HT	Ressources	HT
60 - Achats	21364	74 - Subventions	
604 - Etudes et prestations diverses	20000		
605 - Achats de matériels, équipements	0		
Fourn	1364	DIRECCTE PACA	140000
607 - Achats de marchandises	0		
61 - Services extérieurs	110538		
611 - Prestations de services	37800		
613 - Locations	42362	Conseil Régional PACA	190000
614 - Charges locatives	7986	Conseil Régional Languedoc Roussillon	110000
616 - Assurance	5797		
617 - Etudes et recherche	8593		
618 - Frais de colloques et séminaires	0		
62 - Autres services extérieurs	204001	Département	20000
621 - Personnel extérieur au service	0	<i>Conseil Général des Bouches du Rhône</i>	20000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et hono.	34099	<i>Conseil Général des Alpes Maritimes</i>	
623 - Publicité, public., relations publiques	63000	<i>Conseil Général du Var</i>	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	86000		0
626 - Frais postaux et frais de télécom.	11423	Communes	150000
627 - Services bancaires et assimilés	0	<i>MPM</i>	50000
628-Adhésion	9479	<i>CPA</i>	10000
64 - Charges de personnel	512773	<i>Nîmes Métropole</i>	20000
641 - Rémunérations de personnel	348686	<i>TPM</i>	10000
645 - Charges sociales	164087	<i>Montpellier Méditerranée</i>	40000
647 - Autres charges sociales		<i>NCA</i>	20000
65 - Autres charges de gestion courante	0		
66- Charges financières	0	Total des financements publics	610000
661 - Charges d'intérêts		Autofinancement	238677
68 - Dotations		Participation des PME	0
aux amortissements et aux provisions	0	Sponsoring	32830
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions		Cotisations	93098
		Autres fonds propres	0
		Projets	112749
Emplois des contributions en nature		Contributions en nature	
Bénévolat	224453	Valorisation du bénévolat	
Locaux et matériels		Dons en nature	224453
Prestations		Prestations	
Total dépenses	1073130	Total ressources	1073130

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille-Provence d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif au soutien du pôle de compétitivité Eurobiomed.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L’intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Eurobiomed.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence que soit adoptée par délibération la subvention d’un montant de 50 000 euros pour Eurobiomed.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016